

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Boisson, 12 octobre 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Boisson, 12 octobre 1881

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 octobre 1881](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familièstère

Destinataire[Boisson, Ch.](#)

Lieu de destinationRompon (Ardèche)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin annonce à Boisson qu'il ne retient pas sa candidature à un emploi dans l'association du Familièstère.

NotesLieu de destination : « La Cure Cne de Rompon par Lavoulte Ardèche [La Voulte-sur-Rhône (Ardèche)] » selon l'index du registre de correspondance.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation1 p. (38v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et

métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guida Familistère 12 8 89

Monsieur Bisson,

Une longue absence est seule cause
que je ne vous ai pas répondu
plus tôt. Je dois donc vous dire aujour-
d'hui que, malgré les bons renseignements
obtenus sur vous, je ne crois pas que
votre pratique commerciale vous permette
d'embrasser les nombreux services du
Familistère. C'est pourquoi je ne puis
pas, avant à présent, la possibilité de
donner suite à nos pourparlers.

La représentation de notre Société
à Paris ne laisse rien de possible non
plus qu'ici à présent, et les autres
emplacements dont l'Association dispose ne
correspondent pas à vos intentions.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes vœux perpétuels.